SUCHT | SCHWEIZ
ADDICTION | SUISSE
DIPENDENZE | SVIZZERA

Arbeitsgemeinschaft Tabakprävention Schweiz
Association suisse pour la prévention du tabagisme
Associazione svizzera per la prevenzione del tabagismo

Produits du tabac chauffé: (HTP)

Que sont les produits du tabac chauffé ?
Les produits du tabac chauffé (HTP) sont apparus sur le marché suisse en 2015. Contrairement aux cigarettes électroniques, qui chauffent un liquide, les HTP sont des dispositifs électroniques qui chauffent des bâtonnets de tabac, appelés sticks, composés de tabac transformé, d'additifs et d'arômes. Les sticks de tabac les plus récents sont équipés d'une lame de métal chauffée par un système à induction.

En règle générale, les HTP comprennent :

- un chargeur qui accueille et recharge le dispositif
- un dispositif de chauffage alimenté par batterie
- et un stick de tabac chauffé par le dispositif.

Pourquoi l'utilisation des HTP est-elle préoccupante ?
Leur design élégant, leur choix d'arômes et le marketing agressif déployé par l'industrie du tabac ont contribué à leur essor au niveau mondial. En Suisse, les ventes ont été multipliées par plus de 125, passant de 13 millions d'unités en 2015 à près de 1,6 milliard en 2024.
Malgré cette croissance, les HTP ne sont toujours pas

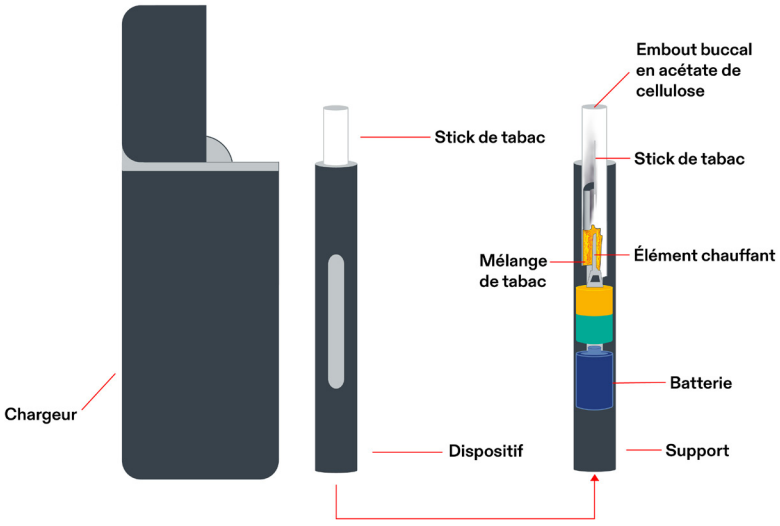

réglementés comme les cigarettes classiques, notamment en termes de fiscalité. Plus inquiétant encore, le double usage (fumer des cigarettes en plus des HTP) est le modèle le plus répandu chez les utilisateurs de HTP, si bien que la consommation totale de tabac demeure inchangée.

Quels risques les HTP présentent-ils pour la santé?
Bien qu'ils soient présentés comme une alternative à moindre risque, les HTP continuent de délivrer de la nicotine, induisant une dépendance, et d'exposer les utilisateurs et les personnes à proximité à des substances nocives.

En bref

Les HTP chauffent du tabac transformé pour générer un aérosol inhalable, qui délivre de la nicotine et d'autres substances nocives.

Les HTP sont dangereux pour la santé et l'environnement.

Les HTP devraient être soumis aux mêmes mesures réglementaires que les cigarettes classiques.

Les concentrations en substances nocives issues des HTP sont parfois comparables ou supérieures à celles que l'on trouve dans la fumée de cigarette.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) souligne qu'aucun produit du tabac n'est sans danger, en particulier pour les jeunes, les personnes âgées et les femmes enceintes. Des études indépendantes ont identifié des substances toxiques et cancérigènes, telles que le formaldéhyde, le benzopyrène, l'acétaldéhyde et le glycidol dans les émissions des HTP. En outre, les concentrations de substances nocives provenant des HTP sont parfois comparables ou supérieures à celles que l'on trouve dans la fumée de cigarette.
Ainsi, bien que l'industrie affirme que ces produits sont moins nocifs, aucune étude indépendante ne confirme une réduction significative des risques. Les HTP peuvent même entraver le sevrage tabagique en entretenant la dépendance ou en provoquant une rechute. Du point de vue de la santé publique, il est essentiel de mettre en place une réglementation solide, fondée sur des données probantes.

Quel est l'impact des HTP sur l'environnement ?
Les HTP génèrent des dommages importants pour l'environnement. Les sticks usagés contiennent du plastique non biodégradable et libèrent des substances nocives, telles que la nicotine, des métaux lourds et des PFAS dans le sol et les cours d'eau. Ces « polluants éternels » perdurent dans les écosystèmes et présentent des risques à long terme pour l'environnement et la santé. La fabrication des appareils nécessite des matières premières telles que le lithium et le cobalt, souvent extraites dans des conditions qui contribuent à la déforestation, à la pollution et à la violation des droits de l'homme. Les dispositifs engendrent également des déchets électroniques, notamment des batteries et des composants métalliques tranchants difficiles à recycler et dangereux. Bien que l'industrie du tabac prétende avoir réduit l'impact environnemental de ses produits, les HTP ont une empreinte écologique considérable.

Quelle est la réglementation applicable aux HTP en Suisse?
Depuis octobre 2024, les HTP sont réglementés par la loi sur les produits du tabac (LPTab), la loi sur l'imposition du tabac et la loi sur la protection contre le tabagisme passif. La loi interdit la vente aux personnes de moins de 18 ans, étend les protections contre le tabagisme passif aux HTP et rend obligatoires les avertissements sanitaires sous forme de texte uniquement, contrairement aux cigarettes qui doivent faire l'objet d'avertissements sous forme d'images. Depuis janvier 2025, les HTP sont taxés à 16 %, un taux nettement inférieur aux 51 % appliqués aux cigarettes. Cet avantage fiscal rend les HTP plus attrayants et plus rentables pour l'industrie du tabac, même si les risques pour la santé peuvent être comparables. D'autres augmentations de taxes sont à l'étude, notamment des propositions liées au financement de l'AVS. Dans l'ensemble, la réglementation reste limitée. Pour protéger efficacement la santé publique, les HTP doivent être réglementés au même titre que les cigarettes dans tous les domaines, que ce soit la fiscalité, le marketing, la conception des produits ou les avertissements figurant sur les emballages.
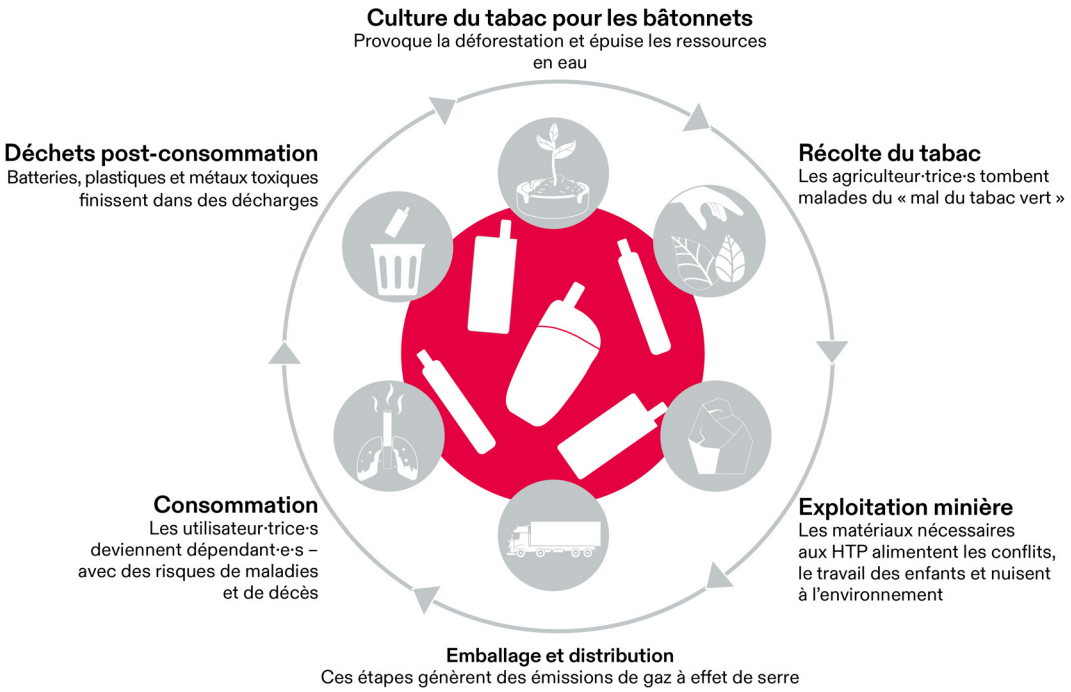
Le cycle de vie nocif des HTP